



Communiqué de presse

Embargo: 22.5.2023, 8h30

03 Travail et rémunération

Enquête suisse sur la population active et statistiques dérivées: heures de travail

Hausse du nombre d'heures travaillées en 2022 en Suisse

En 2022, 7,922 milliards d'heures ont été travaillées dans le cadre professionnel en Suisse, soit une augmentation de 1,3% par rapport à l'année précédente. Le niveau d'avant la pandémie a été retrouvé. Entre 2017 et 2022, la durée hebdomadaire effective de travail des salariés à plein temps s'est réduite en moyenne de 59 minutes pour s'établir à 39 heures et 59 minutes, selon les derniers résultats de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Selon la statistique du volume du travail de l'OFS (SVOLTA), le nombre total d'heures travaillées par l'ensemble des personnes actives occupées en Suisse a augmenté de 1,3% entre 2021 et 2022. Le volume d'heures de 2022 a retrouvé son niveau d'avant la pandémie de COVID-19 (+0,2% entre 2019 et 2022).

Entre 2021 et 2022, l'augmentation du volume du travail est due à la hausse du nombre d'emplois (+1,5%), compensée en partie par une baisse de la durée annuelle effective de travail par emploi (-0,2%). Si cette dernière a reculé malgré une forte baisse de la durée des absences due au chômage partiel (2021: 33 heures par emploi; 2022: 2 heures), c'est en raison de la réduction du nombre de jours travaillés (-1,3%; l'année 2022 a vu plus de jours fériés coïncider avec des jours ouvrables et davantage de vacances ont été prises).

Recul d'une heure du temps de travail sur cinq ans

Entre 2017 et 2022, la durée hebdomadaire effective de travail des salariés à plein temps (sans les salariés propriétaires de leur entreprise) s'est contractée de 59 minutes à 39 heures et 59 minutes. Ceci s'explique par une diminution de la durée hebdomadaire contractuelle de travail (-10 minutes à 41 heures et 43 minutes), une baisse de la durée hebdomadaire d'heures supplémentaires (-15 minutes à 40 minutes) et une augmentation de la durée hebdomadaire d'absences (+33 minutes à 2 heures et 25 minutes). Sur la même période, le nombre de semaines de vacances est passé de 5,1 à 5,2 semaines par année, soit un gain de 0,2 jour. Les salariés âgés de 20 à 49 ans disposent de 5,0 semaines de vacances, contre 5,4 semaines pour les 15-19 ans et 5,6 semaines pour les 50-64 ans.

Secteur primaire: près de 45 heures hebdomadaires

Ce sont les salariés à plein temps du secteur primaire qui ont accompli la charge de travail la plus élevée par semaine (durée effective de 44 heures et 58 minutes). Suivent, dans l'ordre, les branches «activités financières et d'assurances» (41 heures et 23 minutes), «activités spécialisées, scientifiques et techniques» (40 heures et 47 minutes) et «arts, loisirs, ménages privés, autres» (40 heures et 14 minutes). Les durées effectives les moins longues ont été enregistrées dans les branches

«immobilier, activités administratives» (39 heures et 19 minutes) et «hébergement et restauration» (39 heures et 23 minutes).

Hausse des absences pour raison de santé

Entre 2021 et 2022, la durée moyenne annuelle des absences en raison de santé (maladie/accident) s'est accrue, passant de 53 à 64 heures par emploi. Par contre, la durée annuelle des absences en raison du chômage partiel des salariés a reculé de manière très marquée (de 33 à 2 heures). Les absences en raison d'obligations militaires ou civiles, de congé maternité et pour raisons personnelles ou familiales ont faiblement diminué. Enfin, les absences pour «autre raison» (p.ex. personnes en quarantaine ou restrictions d'activité des indépendants durant la pandémie de COVID-19) ont également baissé, passant de 24 à 17 heures par emploi.

Des comparaisons internationales très variées

À des fins de comparaisons internationales, la méthode de calcul de la durée de travail doit être adaptée (cf. annexe méthodologique). Principale adaptation, les personnes absentes toute la semaine sont exclues des calculs, ce qui conduit à une durée de travail bien plus élevée. Ainsi calculée, la durée hebdomadaire effective de travail des salariés à plein temps s'élève en Suisse à 42 heures et 44 minutes, ce qui la positionne en tête des pays de l'UE/AELE devant la Roumanie (40 heures et 3 minutes). La Belgique (36 heures et 27 minutes) et la Finlande (36 heures et 35 minutes) enregistrent la durée la moins élevée. La durée au sein de l'UE s'élevait en moyenne à 38 heures et 20 minutes.

En considérant l'ensemble des actifs occupés, la Suisse (35 heures et 45 minutes) se situe toutefois parmi les pays dont les durées hebdomadaires effectives de travail sont les moins élevées en 2022. Cela s'explique par la forte proportion de personnes occupées à temps partiel. La durée la plus haute et la plus basse ont été enregistrées respectivement en Grèce (39 heures et 41 minutes) et aux Pays-Bas (30 heures et 50 minutes), la moyenne de l'UE s'établissant à 35 heures et 56 minutes.

Enfin, en rapportant le volume total d'heures hebdomadaires travaillées à l'ensemble de la population de 15 ans et plus, la Suisse (22 heures et 48 minutes) se situe à nouveau parmi les pays dont les durées hebdomadaires effectives de travail sont les plus élevées. La position de la Suisse s'explique par la part élevée de personnes participant au marché du travail. La durée la plus haute et la plus basse ont été relevées respectivement en Islande (25 heures et 22 minutes) et en Italie (16 heures et 17 minutes). La moyenne de l'UE s'établit à 19 heures et 27 minutes.

Annexe méthodologique

Statistique du volume du travail (SVOLTA)

La SVOLTA est une statistique de synthèse élaborée sur la base des données de l'enquête suisse sur la population active (ESPA) ainsi que d'autres sources. Le but principal **de la SVOLTA est l'estimation des heures de travail effectivement accomplies dans l'économie suisse**. Le volume de travail se réfère au nombre total d'heures de travail productives au sens de la comptabilité nationale.

La SVOLTA prend donc en considération:

- Les personnes, indépendantes ou salariées, qui ont travaillé au moins une heure contre rémunération durant l'année de référence.
- Les personnes qui, sans être rémunérées, ont collaboré dans l'entreprise familiale pendant l'année de référence.

Le volume effectif du travail et ses composantes (heures normales, heures supplémentaires et heures d'absences) sont calculés annuellement selon le concept intérieur (ensemble des activités productives effectuées à l'intérieur du territoire suisse), conformément à l'usage de la comptabilité nationale.

Le volume effectif de travail s'obtient en additionnant les durées annuelles effectives du travail pour l'ensemble des emplois de l'économie suisse. La durée effective du travail correspond au nombre d'heures de travail normalement effectuées, auxquelles on ajoute les heures supplémentaires et dont on soustrait les absences.

Comparaison internationale des heures effectives de travail

Les données sur les comparaisons internationales sont publiées par Eurostat (état: mars 2023) et sont tirées des enquêtes sur les forces de travail (en Suisse: enquête suisse sur la population active). Il s'agit ici des heures effectives de travail directement relevées durant la semaine de référence. Les personnes qui ont déclaré ne pas avoir travaillé durant la semaine de référence sont exclues des calculs. Les résultats sont par conséquent différents de ceux tirés de la SVOLTA.

Enquête suisse sur la population active (ESPA)

L'ESPA est une enquête par sondage téléphonique auprès des ménages menée chaque année depuis 1991 par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Elle a pour but de décrire la structure et l'évolution de la population active ainsi que les comportements sur le marché du travail. Afin d'en rendre les résultats comparables sur le plan international, l'OFS s'appuie sur les recommandations du Bureau International du Travail (BIT) et sur les normes d'Eurostat applicables aux enquêtes sur les forces de travail.

De 1991 à 2009, l'enquête a été menée au 2e trimestre uniquement. Conformément à l'accord bilatéral de coopération statistique entre la Suisse et l'Union européenne, l'ESPA est aujourd'hui menée en continu dans le but de produire des indicateurs trimestriels sur l'offre de travail. Les personnes qui participent à l'enquête sont interrogées 4 fois sur 1 an et demi. L'échantillon de base dès 2010 est constitué d'environ 100 000 interviews annuelles. Un échantillon spécial composé d'environ 20 000 interviews de personnes étrangères complète l'échantillon de base. La population couverte est la population résidente permanente de 15 ans et plus.

L'ESPA a été une enquête téléphonique de 1991 à 2020. Depuis 2021, il s'agit d'une enquête multimode (enquête par Internet/par téléphone), où le relevé par Internet est privilégié.

L'ensemble des résultats trimestriels et annuels de l'ESPA et des statistiques dérivées de l'ESPA (dont la SVOLTA) sont également accessibles sous forme de tableaux à télécharger sur le portail statistique de l'OFS.

Renseignements

Rongfang Li, OFS, Section Travail et vie active, tél.: +41 58 463 64 86,

e-mail: Rongfang.Li@bfs.admin.ch

Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

Offre en ligne

Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2023-0509

La statistique compte pour vous: www.la-statistique-compte.ch

Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch

Le site de l'OFS: www.statistique.ch

Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) a eu accès aux informations statistiques contenues dans le présent communiqué de presse, de manière limitée, contrôlée et sous embargo, trois jours ouvrables avant leur mise à disposition du public.

T1 Volume annuel effectif du travail et durée annuelle effective du travail selon le sexe, la nationalité, et le statut d'activité, 2017-2022

SVOLTA

Concept intérieur ¹	Volume annuel effectif du travail en millions d'heures						Durée annuelle effective du travail en heures par emploi					
	2017	2018	2019	2020	2021 ^r	2022	2017	2018	2019	2020	2021 ^r	2022
Sexe												
Hommes	4 814	4 829	4 849	4 671	4 778	4 820	1 682	1 669	1 663	1 612	1 644	1 631
Femmes	3 001	3 028	3 054	2 937	3 040	3 102	1 204	1 199	1 193	1 156	1 194	1 204
Nationalité												
Suisses	5 245	5 248	5 243	5 065	5 211	5 185	1 410	1 400	1 391	1 359	1 394	1 382
Etrangers	2 570	2 609	2 660	2 543	2 608	2 737	1 573	1 563	1 559	1 486	1 521	1 536
Statut d'activité												
Indépendants	640	658	635	600	591	572	1 503	1 495	1 478	1 438	1 426	1 335
Salariés propriétaires de leur entreprise	414	411	423	432	485	534	1 761	1 761	1 757	1 727	1 652	1 611
Collaborateurs familiaux	106	103	95	100	127	152	979	973	942	995	1 126	1 198
Salariés	6 379	6 408	6 494	6 200	6 339	6 397	1 458	1 447	1 440	1 388	1 431	1 441
Apprentis	277	278	257	275	276	267	1 327	1 316	1 309	1 362	1 370	1 279
Total	7 815	7 857	7 903	7 608	7 819	7 922	1 460	1 450	1 443	1 399	1 434	1 432

¹ Ensemble des activités productives effectuées à l'intérieur du territoire économique suisse.
r chiffres révisés

T2 Composantes de la durée hebdomadaire effective du travail des salariés à plein temps¹, en heures par emploi, 2017-2022

SVOLTA

Concept intérieur ²	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2017-2022
Durée hebdomadaire contractuelle du travail	41 h 53 min	41 h 52 min	41 h 52 min	41 h 50 min	41 h 49 min	41 h 43 min	-10 min
+ Durée hebdomadaire des heures supplémentaires	55 min	55 min	50 min	47 min	43 min	40 min	-15 min
- Durée hebdomadaire des absences	1 h 52 min	1 h 49 min	1 h 49 min	4 h 53 min	3 h 16 min	2 h 25 min	33 min
= Durée hebdomadaire effective de travail	40 h 57 min	40 h 58 min	40 h 54 min	37 h 44 min	39 h 16 min	39 h 59 min	-59 min

¹ Les salariés à plein temps se réfèrent aux salariés travaillant à 100%. Les salariés propriétaires de leur entreprise sont exclus.
² Ensemble des activités productives effectuées à l'intérieur du territoire économique suisse.

T3 Composantes de la durée hebdomadaire effective du travail des salariés à plein temps¹ selon la section économique², 2022

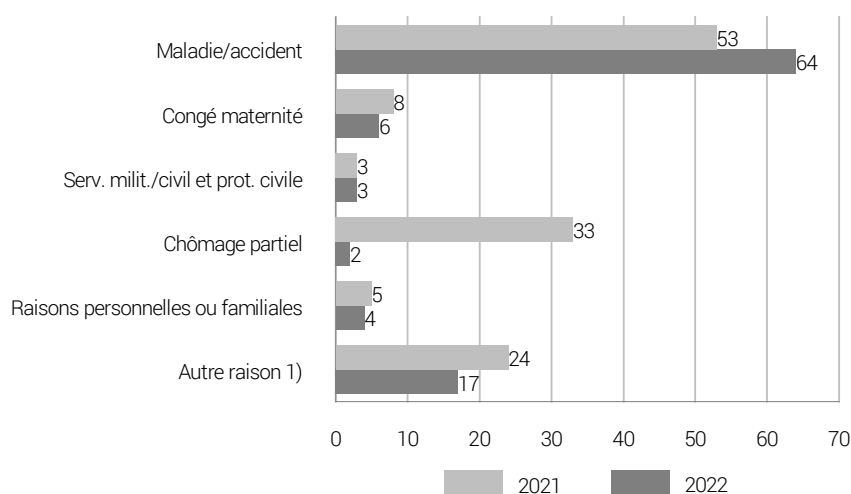
SVOLTA

Concept intérieur ³	Durée hebdomadaire contractuelle du travail	Durée hebdomadaire des absences ⁴	Durée hebdomadaire des heures supplémentaires	Durée hebdomadaire effective du travail
	en heures par emploi			
Section économique NOGA				
A Agriculture, sylviculture	46 h 38 min	2 h 3 min	22 min	44 h 58 min
B-E Activité industrielle, prod. d'énergie	41 h 25 min	2 h 16 min	34 min	39 h 43 min
F Construction	41 h 55 min	2 h 46 min	26 min	39 h 35 min
G Commerce, réparation	41 h 50 min	2 h 32 min	34 min	39 h 52 min
H Transports et entreposage	41 h 56 min	2 h 50 min	21 min	39 h 26 min
I Hébergement et restauration	42 h 32 min	3 h 34 min	25 min	39 h 23 min
J Information et communication	41 h 10 min	1 h 58 min	44 min	39 h 56 min
K Activités financières et d'assurance	41 h 46 min	1 h 46 min	1 h 23 min	41 h 23 min
L/N Immobilier, activités administratives	41 h 46 min	2 h	32 min	39 h 19 min
M Act. spécialisées, scient. et techniques	41 h 35 min	1 h 47 min	59 min	40 h 47 min
O Administration publique	41 h 49 min	2 h 19 min	21 min	39 h 52 min
Q Santé humaine et action sociale	41 h 53 min	2 h 41 min	28 min	39 h 39 min
R/S/T Arts, loisirs, ménages privés, autres	41 h 50 min	2 h 13 min	38 min	40 h 14 min
A-T Total	41 h 43 min	2 h 25 min	40 min	39 h 59 min

¹ Les salariés à plein temps se réfèrent aux salariés travaillant à 100%. Les salariés propriétaires de leur entreprise sont exclus.
² Les données pour la section économique « Enseignement » ne sont pas présentées dans ce tableau en raison de la difficulté du relevé des composantes du temps de travail. Elles sont cependant intégrées dans le total.
³ Ensemble des activités productives effectuées à l'intérieur du territoire économique suisse.
⁴ Comprend les absences pour raisons de maladie/accident, congé maternité, service militaire ou civil, protection civile, réduction de l'horaire de travail, conflit de travail, raisons personnelles/familiales, mauvais temps et les absences dues à des quarantaines ou à des restrictions d'activité durant la pandémie de COVID-19. Les vacances et les jours fériés ne sont pas considérés comme des absences.

Durée annuelle des absences selon les raisons d'absence, en heures par emploi, 2021 et 2022

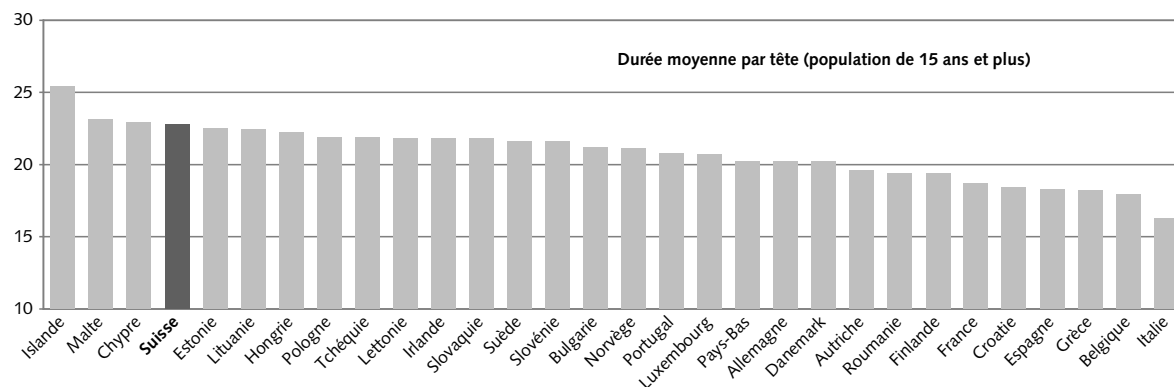
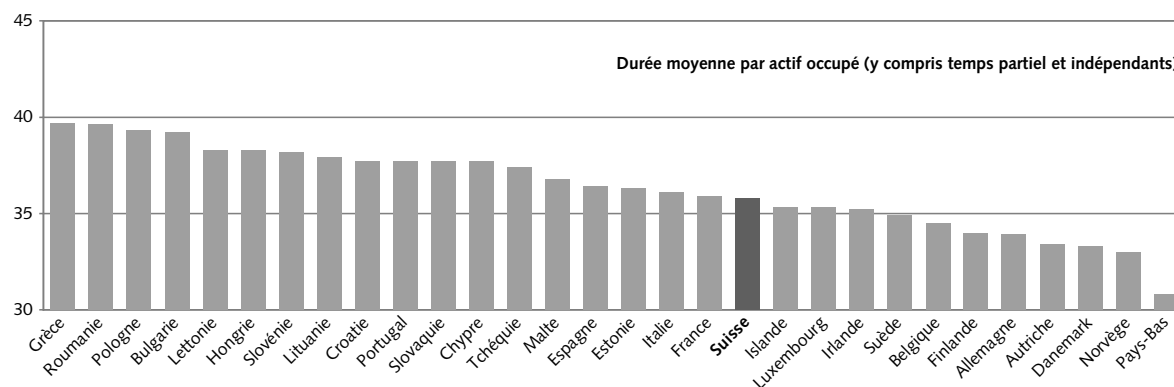
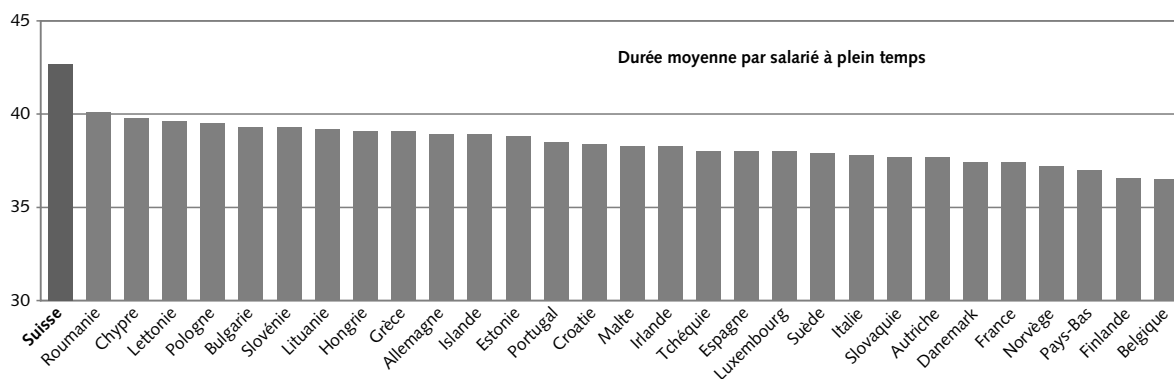
G1



1) p.ex. personnes en quarantaine ou restrictions d'activité des indépendants durant la pandémie de COVID-19

Durée hebdomadaire effective du travail en comparaison internationale (UE et AELE), en heures, 2022

G 2



Source: Office statistique de l'Union européenne, Eurostat

© OFS, Neuchâtel 2023